

Demande de transfert de ma prestation de libre-passage

Prénom Nom No personne
Mon adresse personnelle:
Etat civil Id. AVS Sexe
Jouissez-vous de votre pleine capacité de travail ? oui non
Demande reconnaissance d'invalidité en cours (AI) ? oui non

Veillez transférer ma prestation de libre passage

1) à l'institution de prévoyance de mon nouvel employeur

Nom et adresse de la nouvelle caisse de pension :

Nouvel employeur ou No. Contrat :

2) Paiement en espèce (versement en espèces) art. 5 LFLP

1 Je quitte définitivement la Suisse pour un pays qui ne fait pas partie d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE (joindre une attestation du contrôle des habitants)

2 Je quitte définitivement la Suisse pour un pays qui fait partie d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE (joindre une attestation du Fonds de garantie): Fonds de garantie LPP, Case postale 1023, 3000 Bern 14 (+41 (0)31 380 79 71), www.verbindungsstelle.ch

3 Je deviens indépendant (joindre l'attestation d'affiliation de votre Caisse de compensation AVS qui nous indique que vous êtes indépendant depuis moins d'une année)

La signature du conjoint et la copie d'une pièce d'identité du conjoint sont obligatoires. Si le nom du conjoint diffère, une copie du livret de famille ou d'un acte de mariage est nécessaire.

3) Police ou compte de libre passage (joindre la demande d'ouverture)

Nom de la banque ou compagnie d'assurances :

Adresse de la banque ou compagnie d'assurances :

No. de contrat :

Coordonnées de paiement à remplir dans tous les cas selon point 1, 2 ou 3 Veillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire

Poste CCP:

Banque no de compte (IBAN):

Nom, NPA, lieu :

clearing, swift ou bic:

titulaire du compte:

Sans nouvelles de ma part dans un délai de 6 mois à compter de ma date de sortie, ma prestation de libre passage sera transférée sans préavis et à mes frais à l'Institution supplétive LPP.

Date : Signature :

Neuchâtel, le 08.12.2015 Signature du conjoint ou du partenaire :

Doit être rempli / coché

Si vous avez un nouvel employeur, vous devez faire transférer votre prestation de libre passage à l'institution de prévoyance de ce dernier.

Si vous déménagez à l'étranger ou si vous devenez indépendant(e), vous devez cocher les points suivants:
1. Si vous déménagez dans un pays non membre de l'UE ou de l'AELE, vous pouvez faire verser le montant total de votre prestation de libre passage sur un compte privé.
2. Si vous déménagez dans un pays membre de l'UE ou de l'AELE, seule la partie surobligatoire de votre prestation de libre passe peut être touchée en espèces; la partie obligatoire doit être transférée sur une police ou un compte de libre passage.
3. Si vous devenez indépendant(e), vous pouvez faire transférer le montant total de votre prestation de libre passage sur un compte privé.

Si vous n'avez pas de nouvel employeur, vous devez faire transférer votre prestation de libre passage sur un compte ou une police de libre passage.

Doit être renseigné dans tous les cas. La relation bancaire que vous indiquez correspond soit au point 1, 2 ou 3. Sans indication des coordonnées bancaires, bulletin de versement ou la confirmation de l'ouverture d'un compte, nous ne pouvons pas effectuer le versement.

Doit être rempli dans tous les cas. Si vous souhaitez le versement sur un compte privé, la signature du conjoint ou du partenaire est nécessaire.

Demande de transfert de ma prestation de libre-passage

Prénom Nom No. personne

Mon adresse personnelle:
Etat civil Id. AVS Sexe

Jouissez-vous de votre pleine capacité de travail ? oui non
Demande reconnaissance d'invalidité en cours (AI) ? oui non

Doit être rempli / coché

Veuillez transférer ma prestation de libre passage

1) à l'institution de prévoyance de mon nouvel employeur

Nom et adresse de la nouvelle caisse de pension :

Nouvel employeur ou No. Contrat :

Si vous avez un nouvel employeur, vous devez faire transférer votre prestation de libre passage à l'institution de prévoyance de ce dernier.

2) Paiement en espèce (versement en espèces) art. 5 LFLP

Ma prestation de sortie est inférieure au montant annuel de mes cotisations.

La signature du conjoint et la copie d'une pièce d'identité du conjoint sont obligatoires. Si le nom du conjoint diffère, une copie du livret de famille ou d'un acte de mariage est nécessaire.

Vous pouvez faire transférer votre prestation de libre passage sur un compte privé.

3) Police ou compte de libre passage (joindre la demande d'ouverture)

Nom de la banque ou compagnie d'assurances :

Adresse de la banque ou compagnie d'assurances :

No. de contrat :

Si vous n'avez pas de nouvel employeur, vous devez faire transférer votre prestation de libre passage sur une police ou un compte de libre passage.

Coordonnées de paiement à remplir dans tous les cas selon point 1, 2 ou 3
Veuillez joindre un bulletin de versement ou un relevé d'identité bancaire

Poste CCP:

Banque no de compte (IBAN):

Nom, NPA, lieu :

clearing, swift ou bic:

titulaire du compte:

Doit être rempli dans tous les cas. La relation bancaire que vous indiquez correspond soit au point 1, 2 ou 3. Sans indication des coordonnées bancaires, bulletin de versement ou la confirmation de l'ouverture d'un compte, nous ne pouvons pas effectuer le versement.

Sans nouvelles de ma part dans un délai de 6 mois à compter de ma date de sortie, ma prestation de libre passage sera transférée sans préavis et à mes frais à l'Institution supplétive LPP.

Date : Signature :

Neuchâtel, le 08.12.2015 Signature du conjoint ou du partenaire :

Doit être rempli dans tous les cas. Si vous souhaitez le versement sur un compte privé, la signature du conjoint ou du partenaire est nécessaire.